

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement européen 1907/2006/CE

Produit : **STABICOLOR**

Version CLP du 20/08/2012

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

- Désignation commerciale : **STABICOLOR**
  - Fournisseur : **SOFRALAB**  
79 AV.A.A.Thévenet – BP 1031  
51319 MAGENTA – France  
Courriel : [lcg@sofralab.com](mailto:lcg@sofralab.com)  
Tel: +33 (0)3 26 51 29 30 Fax: +33 (0)3 26 51 87 60
- NUMERO D'APPEL D'URGENCE : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59
- Type d'utilisation : **Produit à usage œnologique**

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit non dangereux selon les critères de la réglementation européenne en vigueur relative à la classification des substances dangereuses.

Identification des dangers :

- Peut causer une irritation du système respiratoire, des yeux et de la peau. Peut entraîner une réaction allergique chez les personnes sensibles.
- En cas d'ingestion : Une forte concentration peut causer des diarrhées ou des nausées.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Composition : Acide citrique monohydraté :
  - N°CAS : 77-92-9
  - N°EINECS : 201-069-1  
Gomme arabique poudre (E414):
  - N°CAS : 9000-01-5
  - N°EINECS : 232-519-5

### 4. PREMIERS SECOURS

D'une façon générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, il est vivement conseillé de consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : Faire boire de l'eau.
- En cas d'inhalation : Exposer la personne à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les Yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 minutes.

## 5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

- Produit non inflammable.
- Moyens d'extinction : Eau, mousse, CO<sub>2</sub>, poudre ( en fonction du type d'incendie)
- Protection de l'environnement : L'eau utilisée pour l'extinction des incendies, contaminée par le produit doit être évacuée selon la réglementation en vigueur.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions personnelles : Equipements protection individuels conseillés.
- Protection pour l'environnement : Eviter de rejeter directement à l'égout, dans un cours d'eau. Si contamination : avertir les autorités compétentes
- Méthode de nettoyage : Ramasser par moyen mécanique, à l'état sec et rincer la surface souillée abondamment à l'eau.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : Porter un équipement de protection tel que décrit dans la section 8.
- Stockage : Stocker dans un lieu ventilé et sec.  
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de matières incompatibles.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE



Protection respiratoire : Porter un masque en cas de nécessité.



Protection des mains : Porter des gants.



Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : Poudre
- Couleur : Blanc
- Odeur : Inodore, Légère saveur d'acide
- Point de fusion : >100°C
- Température d'auto-inflammabilité : >250°C
- Solubilité dans l'eau : Soluble dans l'eau

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

- Produit stable
- Conditions à éviter : Humidité.
- Matières à éviter : Agents oxydants et réducteurs, bases.  
Tartrate de potassium, alcali et terres alcalines carbonatées et bicarbonatées, acétates, sulfites, et nitrates métalliques.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit non toxique :

Toxicité aiguë ( acide citrique) : DL50>630mg/Kg ( voie orale chez le rat)

Effets locaux : Irritation oculaire importante.

Irritation cutanée modérée.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Limitée le déversement du produit dans les égouts ou dans l'environnement

## 13. INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Produit : Pas de recommandations particulières mais respecter les réglementations locales en vigueur.
- Emballages contaminés : Vider les emballages au mieux et les éliminer selon leur composition en respectant les réglementations locales en vigueur.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non concerné par les réglementations du transport de matières dangereuses.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit non concerné par l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

## 16. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »

**Libellés des phrases R figurant aux paragraphes 2 et 3 : /**